



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

***Règlement numéro 292-2024 intitulé,  
CONCERNANT LES ANIMAUX***

Donné à Preissac, ce quinze février deux mille vingt-quatre.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 15 février 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier

---